

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3055

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 2 à la convention financière avec la société K-PLAN**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3055**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 2 à la convention financière avec la société K-PLAN**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-7-1089 du 13 octobre 2008, le Conseil de communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet de recherche et développement KALLISTE pour un montant de 302 903,10 €. Par délibération n° 2011-2037 du 7 février 2011, le Conseil de communauté a approuvé la prolongation de 6 mois du projet KALLISTE.

Le projet KALLISTE a pour vocation de développer un laboratoire de microbiologie portable et autonome, répondant aux critères nécessaires à une intervention rapide sur site et permettant l'évaluation de la chimiosensibilité d'agents pathogènes et le dosage plasmatique des médicaments afférents par une technique simple, rapide, peu coûteuse et non polluante. KALLISTE vise dans un premier temps l'analyse de parasites, puis une extension vers d'autres microorganismes.

Le Comité de suivi du projet KALLISTE, réuni le 22 septembre 2010, a fait état, après 2 ans de travail, du bon avancement du projet, conformément au programme et planning prévus dans l'annexe technique. Cependant, des tests sur sites devaient être réalisés en République démocratique du Congo (RDC) en collaboration avec l'équipe médicale de l'hôpital Monkole (Kinshasa, RDC) début 2012. Des événements politiques internes au pays ont généré une situation d'insécurité importante empêchant l'équipe de se rendre sur place afin de réaliser ces tests. La validation sur site a donc été repoussée. Ces délais supplémentaires ont conduit les partenaires et la société K-PLAN à solliciter une prolongation de la durée du projet jusqu'au 31 décembre 2012. Le versement du solde de la subvention est toutefois maintenu en 2012.

La société K-PLAN demande donc auprès de la Communauté urbaine de Lyon la conclusion d'un nouvel avenant à la convention financière 2008-2011 de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2012.

L'article 2 (délais) de ladite convention et de son avenant n° 1, modifiés, prendront en compte ces modifications et autoriseront, notamment, le versement du solde, soit 60 580,63 €, en 2012.

Il est donc proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 2 à la convention financière 2008-2011 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention financière 2008-2011 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société K-PLAN dans le cadre du soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.